

18

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom M THOMAS

Prénom THIBAUT

Adresse 0009 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

ANNÉE  
BLANCHE

### POUR ÉVITER UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT EN 2019

N'oubliez pas de remplir les lignes identifiées par le pictogramme  sur les pages suivantes. Elles permettront d'effacer tout ou partie de votre impôt sur vos revenus de 2018.

**BON À SAVOIR:** ces lignes sont préremplies sur votre déclaration en ligne.

#### IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de l'exploitant .....		
Prénom .....		
Adresse d'exploitation .....		
N° Siret .....		
Nature des revenus .....	BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>	BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>

#### MICRO-ENTREPRENEUR (auto-entrepreneur) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
<b>Revenus industriels et commerciaux</b>			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées .....	5TA <input type="text"/>	5UA <input type="text"/>	5VA <input type="text"/>
Prestations de services et locations meublées .....	5TB <input type="text"/>	5UB <input type="text"/>	5VB <input type="text"/>
<b>Revenus non commerciaux</b>			
<i>Recettes brutes</i> .....	5TE <input type="text"/>	5UE <input type="text"/>	5VE <input type="text"/>

#### SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À

Le

## REVENUS AGRICOLES

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12 .....	5AD <input type="text"/>		5BD <input type="text"/>		5ED <input type="text"/>	
Cession ou cessation d'activité en 2018.....	5AF <input type="checkbox"/> COCHEZ		5AI <input type="checkbox"/> COCHEZ		5AH <input type="checkbox"/> COCHEZ	
<b>Régime micro BA</b>						
Revenus nets exonérés .....	5XA <input type="text"/>		5YA <input type="text"/>		5ZA <input type="text"/>	
Revenus imposables .....	5XB <input type="text"/>		5YB <input type="text"/>		5ZB <input type="text"/>	
<i>Recettes brutes 2018 sans déduire aucun abattement</i>						
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois .....	5HD <input type="text"/>		5ID <input type="text"/>		5JD <input type="text"/>	
Plus-values nettes à court terme .....	5HW <input type="text"/>		5IW <input type="text"/>		5JW <input type="text"/>	
Moins-values nettes à court terme .....	5XO <input type="text"/>		5YO <input type="text"/>		5ZO <input type="text"/>	
Plus-values nettes à long terme .....	5HX <input type="text"/>		5IX <input type="text"/>		5JX <input type="text"/>	
Moins-values nettes à long terme .....	5XN <input type="text"/>		5YN <input type="text"/>		5ZN <input type="text"/>	
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus exonérés .....	5HB <input type="text"/>		5IB <input type="text"/>		5JB <input type="text"/>	
Revenus imposables <i>cas général, moyenne triennale</i> .....	5HC <input type="text"/>		5IC <input type="text"/>		5JC <input type="text"/>	
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif .....	5HQ <input type="text"/>		5IQ <input type="text"/>		5JQ <input type="text"/>	
– dont moins-values à court terme .....	5HJ <input type="text"/>		5IJ <input type="text"/>		5JJ <input type="text"/>	
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français .....	5AK <input type="text"/>		5BK <input type="text"/>		5CK <input type="text"/>	
Déficits .....	5HF <input type="text"/>		5IF <input type="text"/>		5JF <input type="text"/>	
Revenus imposables au taux marginal .....	5XT <input type="text"/>		5XU <input type="text"/>		5JT <input type="text"/>	
Plus-values nettes à long terme .....	5HE <input type="text"/>		5IE <input type="text"/>		5JE <input type="text"/>	
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 % .....	5HM <input type="text"/>		5IM <input type="text"/>		5JM <input type="text"/>	
	2012		2013		2014	
Déficits des années antérieures non encore déduits .....	5QF <input type="text"/>		5QN <input type="text"/>		5QP <input type="text"/>	
	2013		2015		2016	
	5QG <input type="text"/>		5QO <input type="text"/>		5QQ <input type="text"/>	

### POUR ÉVITER EN 2019 UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT SUR VOS REVENUS AGRICOLES

À compléter impérativement sauf si, au titre de l'année 2018, vous déclarez uniquement un déficit ou un revenu exonéré ou une plus-value ou moins-value ou un revenu de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.

#### Votre activité a été créée avant 2018

– Si votre bénéfice de l'année 2018 est inférieur à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017.....

BAA  COCHEZ

BAB  COCHEZ

BAC  COCHEZ

Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.

– Si votre bénéfice de l'année 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :

bénéfice de 2015.....

5TD

5TG

5TO

bénéfice de 2016 .....

5TK

5TM

5TUM

bénéfice de 2017 .....

5TL

5TN

5TUN

#### Votre activité a été créée en 2018

5AC  COCHEZ

5BC  COCHEZ

5CC  COCHEZ

#### Comment remplir les cases ci-dessus ?

Remplissez les lignes « bénéfices 2015, 2016 et 2017 » à partir de votre avis d'impôt sur le revenu :

- forfait 2015, ligne « Rev. agri. hors quotient imposables » ;
- micro-BA 2016 et 2017, ligne « Bénéfices agri., régime micro, imposables » ;
- bénéfice réel 2015, 2016 et 2017, ligne « Rev. agri. hors quotient imposables » ;
- revenus des coupes de bois 2015, ligne « Rev. agri. hors quotient imposables » et revenus 2016 et 2017, ligne « Revenus forfaitaires provenant de la coupe de bois ».

Si vous avez déclaré un déficit au titre des années 2015, 2016 ou 2017, inscrivez 0.

#### Attention cas particuliers

Reportez-vous à la notice page 8 dans l'une des situations suivantes (qui concernent très peu de contribuables) :

- l'un de vos bénéfices comprend des revenus exceptionnels : une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme ;
- vous déclarez des revenus exonérés ou un abattement Jeunes agriculteurs ;
- l'un de vos exercices ne correspond pas à une année entière ;
- un membre du foyer déclare au titre de la même année à la fois un bénéfice et un déficit ;
- vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure.

ANNÉE  
BLANCHE

**REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS** *Y compris locations meublées professionnelles*

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE							
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5DB <input type="text"/>		5EB <input type="text"/>		5FB <input type="text"/>							
Cession ou cessation d'activité en 2018.....	5BF <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>		5BI <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>		5BH <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>							
<b>Régime micro BIC</b>												
Revenus nets exonérés.....	5KN <input type="text"/>		5LN <input type="text"/>		5MN <input type="text"/>							
Revenus imposables:												
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>												
• ventes de marchandises et assimilées.....	5KO <input type="text"/>		5LO <input type="text"/>		5MO <input type="text"/>							
• prestations de services et locations meublées.....	5KP <input type="text"/>		5LP <input type="text"/>		5MP <input type="text"/>							
Plus-values nettes à court terme.....	5KX <input type="text"/>		5LX <input type="text"/>		5MX <input type="text"/>							
Moins-values nettes à court terme.....	5KJ <input type="text"/>		5LJ <input type="text"/>		5MJ <input type="text"/>							
Plus-values nettes à long terme.....	5KQ <input type="text"/>		5LQ <input type="text"/>		5MQ <input type="text"/>							
Moins-values nettes à long terme.....	5KR <input type="text"/>		5LR <input type="text"/>		5MR <input type="text"/>							
<b>Régime du bénéfice réel</b>												
	OGA/VISEUR		SANS		OGA/VISEUR		SANS					
Revenus exonérés.....	5KB <input type="text"/>		5KH <input type="text"/>		5LB <input type="text"/>		5LH <input type="text"/>		5MB <input type="text"/>		5MH <input type="text"/>	
Revenus imposables.....	5KC <input type="text"/>		5KI <input type="text"/>		5LC <input type="text"/>		5LI <input type="text"/>		5MC <input type="text"/>		5MI <input type="text"/>	
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif.....	5DK <input type="text"/>		5DL <input type="text"/>		5EK <input type="text"/>		5EL <input type="text"/>		5FK <input type="text"/>		5FL <input type="text"/>	
– dont moins-values à court terme.....	5DM <input type="text"/>		5DN <input type="text"/>		5EM <input type="text"/>		5EN <input type="text"/>		5FM <input type="text"/>		5FN <input type="text"/>	
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	5DF <input type="text"/>		5DG <input type="text"/>		5EF <input type="text"/>		5EG <input type="text"/>		5FF <input type="text"/>		5FG <input type="text"/>	
Déficits.....	5KF <input type="text"/>		5KL <input type="text"/>		5LF <input type="text"/>		5LL <input type="text"/>		5MF <input type="text"/>		5ML <input type="text"/>	
Plus-values nettes à long terme.....	5KE <input type="text"/>		5LE <input type="text"/>		5ME <input type="text"/>		5ME <input type="text"/>		5ME <input type="text"/>		5ME <input type="text"/>	

**EN VUE DE L'ANNULATION DE VOTRE IMPÔT SUR LES REVENUS 2018 complétez impérativement la rubrique page 5**
**REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS** *Autres que les locations meublées non professionnelles*

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE							
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5UP <input type="text"/>		5VP <input type="text"/>		5TP <input type="text"/>							
Cession ou cessation d'activité en 2018.....	5AN <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>		5BN <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>		5CN <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>							
<b>Régime micro BIC</b>												
Revenus nets exonérés.....	5NN <input type="text"/>		5ON <input type="text"/>		5PN <input type="text"/>							
Revenus imposables:												
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>												
• ventes de marchandises et assimilées.....	5NO <input type="text"/>		5OO <input type="text"/>		5PO <input type="text"/>							
• prestations de services.....	5NP <input type="text"/>		5OP <input type="text"/>		5PP <input type="text"/>							
Plus-values nettes à court terme.....	5NX <input type="text"/>		5OX <input type="text"/>		5PX <input type="text"/>							
Moins-values nettes à court terme.....	5IU <input type="text"/>		5RZ <input type="text"/>		5SZ <input type="text"/>							
Plus-values nettes à long terme.....	5NQ <input type="text"/>		5OQ <input type="text"/>		5PQ <input type="text"/>							
Moins-values nettes à long terme.....	5NR <input type="text"/>		5OR <input type="text"/>		5PR <input type="text"/>							
<b>Régime du bénéfice réel</b>												
	OGA/VISEUR		SANS		OGA/VISEUR		SANS					
Revenus exonérés.....	5NB <input type="text"/>		5NH <input type="text"/>		5OB <input type="text"/>		5OH <input type="text"/>		5PB <input type="text"/>		5PH <input type="text"/>	
Revenus imposables.....	5NC <input type="text"/>		5NI <input type="text"/>		5OC <input type="text"/>		5OI <input type="text"/>		5PC <input type="text"/>		5PI <input type="text"/>	
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif.....	5UT <input type="text"/>		5UU <input type="text"/>		5VT <input type="text"/>		5VU <input type="text"/>		5VQ <input type="text"/>		5VW <input type="text"/>	
– dont moins-values à court terme.....	5UY <input type="text"/>		5UZ <input type="text"/>		5VY <input type="text"/>		5VZ <input type="text"/>		5VV <input type="text"/>		5VX <input type="text"/>	
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	5UR <input type="text"/>		5US <input type="text"/>		5VR <input type="text"/>		5VS <input type="text"/>		5WR <input type="text"/>		5WS <input type="text"/>	
Déficits.....	5NF <input type="text"/>		5NL <input type="text"/>		5OF <input type="text"/>		5OL <input type="text"/>		5PF <input type="text"/>		5PL <input type="text"/>	
Plus-values nettes à long terme.....	5NE <input type="text"/>		5OE <input type="text"/>		5PE <input type="text"/>		5PE <input type="text"/>		5PE <input type="text"/>		5PE <input type="text"/>	
	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
Déficits des années antérieures non encore déduits.....	5RN <input type="text"/>		5RO <input type="text"/>		5RP <input type="text"/>		5RQ <input type="text"/>		5RR <input type="text"/>		5RW <input type="text"/>	

**EN VUE DE L'ANNULATION DE VOTRE IMPÔT SUR LES REVENUS 2018 complétez impérativement la rubrique page 5**

## REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES

Ces revenus seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux (à l'exception des revenus soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux).  
Ne les reportez pas page 7.

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12 <i>Sauf locations meublées saisonnières</i>	5CD		5DD		5FD	
Cession ou cessation d'activité en 2018	5CF	<input type="checkbox"/>	5CI	<input type="checkbox"/>	5CM	<input type="checkbox"/>
<b>Régime micro BIC</b>						
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Locations meublées	5ND		5OD		5PD	
Locations de chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés	5NG		5OG		5PG	
Locations soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux :						
- locations meublées	5NW		5OW		5PW	
- chambres d'hôtes et meublés de tourisme	5NJ		5OJ		5PJ	
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
	<b>OGA / VISEUR</b>	<b>SANS</b>	<b>OGA / VISEUR</b>	<b>SANS</b>	<b>OGA / VISEUR</b>	<b>SANS</b>
Revenus imposables	5NA	5NK	5OA	5OK	5PA	5PK
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5EY	5EZ	5FY	5FZ	5GY	5GZ
Revenus soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux	5NM	5KM	5OM	5LM	5PM	5MM
Déficits	5NY	5NZ	5OY	5OZ	5PY	5PZ
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Déficits des années antérieures non encore déduits	5GA	5GB	5GC	5GD	5GE	5GF
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>		
	5GG	5GH	5GI	5GJ		
Adresse de la location						

**EN VUE DE L'ANNULATION DE VOTRE IMPÔT SUR LES REVENUS 2018 complétez impérativement les rubriques page 5**

**POUR ÉVITER EN 2019 UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT SUR VOS REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

À compléter impérativement sauf si, au titre de l'année 2018, vous déclarez uniquement un déficit ou un revenu exonéré ou une plus-value ou moins-value ou un revenu de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
<b>Votre activité a été créée avant 2018</b>			
- Si votre bénéfice de l'année 2018 est inférieur à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017.....	BIA <input type="checkbox"/> COCHEZ	BIB <input type="checkbox"/> COCHEZ	BIC <input type="checkbox"/> COCHEZ
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.			
- Si votre bénéfice de l'année 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous : <b>Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies</b>			
bénéfice de 2015.....	5TJ <input type="text"/>	5TV <input type="text"/>	5SM <input type="text"/>
bénéfice de 2016.....	5UV <input type="text"/>	5SQ <input type="text"/>	5SS <input type="text"/>
bénéfice de 2017.....	5UW <input type="text"/>	5SR <input type="text"/>	5ST <input type="text"/>
<b>Votre activité a été créée en 2018</b> .....	5HN <input type="checkbox"/> COCHEZ	5IN <input type="checkbox"/> COCHEZ	5JN <input type="checkbox"/> COCHEZ
Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur), vous aviez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu au titre de 2017, vous avez dénoncé votre option au titre de 2018 et vous avez à nouveau exercé cette option au titre de 2019 : .....			
	5DR <input type="checkbox"/> COCHEZ	5ER <input type="checkbox"/> COCHEZ	5FR <input type="checkbox"/> COCHEZ

**Comment remplir les cases ci-dessus ?**

Remplissez les lignes « bénéfices 2015, 2016 et 2017 » à partir de votre avis d'impôt sur le revenu :

- revenus professionnels ou non professionnels :
  - micro-BIC, ligne « BIC pro., régime micro, nets » ou ligne « BIC non pro., régime micro, nets » ;
  - bénéfice réel, ligne « BIC pro. hors quotient imposables » ou ligne « BIC non pro. hors quotient imposables » ;
- locations meublées non professionnelles :
  - micro-BIC, ligne « revenus des locations meublées non pro, régime micro, nets » ;
  - bénéfice réel, ligne « Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ».

Si vous avez déclaré un déficit au titre des années 2015, 2016 ou 2017, inscrivez 0.

**Attention cas particuliers**

Reportez-vous à la notice page 8 dans l'une des situations suivantes (qui concernent très peu de contribuables) :

- l'un de vos bénéfices comprend des revenus exceptionnels : une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme ;
- vous déclarez des revenus exonérés ;
- l'un de vos exercices ne correspond pas à une année entière ;
- un membre du foyer déclare au titre de la même année à la fois un bénéfice et un déficit ;
- vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure.

**POUR ÉVITER EN 2019 UNE DOUBLE IMPOSITION AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DE VOS LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES**

À remplir uniquement si vous avez des revenus autres que ceux soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux.

**Votre activité a été créée avant 2018**

- Si votre bénéfice de l'année 2018 est inférieur à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017.....
- |                                     |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| LMA <input type="checkbox"/> COCHEZ | LMB <input type="checkbox"/> COCHEZ | LMC <input type="checkbox"/> COCHEZ |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
- Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.

- Si votre bénéfice de l'année 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :  
**Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies**

bénéfice de 2015.....	5QX <input type="text"/>	5QY <input type="text"/>	5QZ <input type="text"/>
bénéfice de 2016.....	5RX <input type="text"/>	5RY <input type="text"/>	5RV <input type="text"/>
bénéfice de 2017.....	5SU <input type="text"/>	5SY <input type="text"/>	5SX <input type="text"/>

**Votre activité a été créée en 2018**.....

5DH <input type="checkbox"/> COCHEZ	5EH <input type="checkbox"/> COCHEZ	5FH <input type="checkbox"/> COCHEZ
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

**Comment remplir les cases ci-dessus ?**

Indiquez le montant qui apparaît sur votre avis d'impôt sur le revenu des années 2015, 2016 et 2017 :

- micro-BIC, ligne « revenus des locations meublées non pro, régime micro, nets » ;
- bénéfice réel avec OGA/visueur : ligne « Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ».

- bénéfice réel sans OGA/visueur :
  - revenus 2015 et 2016 : ligne « Revenus des locations meublées non professionnelles imposables » ;
  - revenu 2017 : indiquez le montant déclaré sur votre déclaration n°2042C PRO de 2017, lignes 5NK/5OK/5PK.

**REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5XI <input type="text"/>		5YI <input type="text"/>		5ZI <input type="text"/>	
Cession ou cessation d'activité en 2018.....	5AO <input type="checkbox"/> COCHEZ		5BO <input type="checkbox"/> COCHEZ		5CQ <input type="checkbox"/> COCHEZ	
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>						
Revenus nets exonérés.....	5HP <input type="text"/>		5IP <input type="text"/>		5JP <input type="text"/>	
Revenus imposables.....	5HQ <input type="text"/>		5IQ <input type="text"/>		5JQ <input type="text"/>	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme.....	5HV <input type="text"/>		5IV <input type="text"/>		5JV <input type="text"/>	
Moins-values nettes à court terme.....	5KZ <input type="text"/>		5LZ <input type="text"/>		5MZ <input type="text"/>	
Plus-values nettes à long terme.....	5HR <input type="text"/>		5IR <input type="text"/>		5JR <input type="text"/>	
Moins-values nettes à long terme.....	5HS <input type="text"/>		5IS <input type="text"/>		5JS <input type="text"/>	
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
	OGA / VISEUR		OGA / VISEUR		OGA / VISEUR	
	SANS		SANS		SANS	
Revenus exonérés.....	5QB <input type="text"/>	5QH <input type="text"/>	5RB <input type="text"/>	5RH <input type="text"/>	5SB <input type="text"/>	5SH <input type="text"/>
Revenus imposables.....	5QC <input type="text"/> 4864	5QI <input type="text"/>	5RC <input type="text"/>	5RI <input type="text"/>	5SC <input type="text"/>	5SI <input type="text"/>
<i>- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif.....</i>	5XP <input type="text"/>	5XQ <input type="text"/>	5YP <input type="text"/>	5YQ <input type="text"/>	5ZP <input type="text"/>	5ZQ <input type="text"/>
<i>- dont moins-values à court terme.....</i>	5XH <input type="text"/>	5XL <input type="text"/>	5YH <input type="text"/>	5YL <input type="text"/>	5ZH <input type="text"/>	5ZL <input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents articles 182A bis et 182B du code général des impôts.....	5XJ <input type="text"/>	5XK <input type="text"/>	5YJ <input type="text"/>	5YK <input type="text"/>	5ZJ <input type="text"/>	5ZK <input type="text"/>
Déficits y compris inventeurs non professionnels.....	5QE <input type="text"/> 0	5QK <input type="text"/>	5RE <input type="text"/>	5RK <input type="text"/>	5SE <input type="text"/>	5SK <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme.....	5QD <input type="text"/>		5RD <input type="text"/>		5SD <input type="text"/>	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %.....	5QL <input type="text"/>		5RL <input type="text"/>		5SL <input type="text"/>	
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité.....	5QM <input type="text"/>		5RM <input type="text"/>			

**EN VUE DE L'ANNULATION DE VOTRE IMPÔT SUR LES REVENUS 2018 complétez impérativement la rubrique page 7**

**REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5XR <input type="text"/>		5YR <input type="text"/>		5ZR <input type="text"/>	
Cession ou cessation d'activité en 2018.....	5AP <input type="checkbox"/> COCHEZ		5BP <input type="checkbox"/> COCHEZ		5CR <input type="checkbox"/> COCHEZ	
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>						
Revenus nets exonérés.....	5TH <input type="text"/>		5UH <input type="text"/>		5VH <input type="text"/>	
Revenus imposables.....	5KU <input type="text"/>		5LU <input type="text"/>		5MU <input type="text"/>	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme.....	5KY <input type="text"/>		5LY <input type="text"/>		5MY <input type="text"/>	
Moins-values nettes à court terme.....	5JU <input type="text"/>		5LD <input type="text"/>		5MD <input type="text"/>	
Plus-values nettes à long terme.....	5KV <input type="text"/>		5LV <input type="text"/>		5MV <input type="text"/>	
Moins-values nettes à long terme.....	5KW <input type="text"/>		5LW <input type="text"/>		5MW <input type="text"/>	
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
	OGA / VISEUR		OGA / VISEUR		OGA / VISEUR	
	SANS		SANS		SANS	
Revenus exonérés.....	5HK <input type="text"/>	5IK <input type="text"/>	5JK <input type="text"/>	5KK <input type="text"/>	5LK <input type="text"/>	5MK <input type="text"/>
Revenus imposables.....	5JG <input type="text"/>	5SN <input type="text"/>	5RF <input type="text"/>	5NS <input type="text"/>	5SF <input type="text"/>	5OS <input type="text"/>
<i>- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif.....</i>	5XY <input type="text"/>	5XZ <input type="text"/>	5YY <input type="text"/>	5YZ <input type="text"/>	5ZY <input type="text"/>	5ZW <input type="text"/>
<i>- dont moins-values à court terme.....</i>	5VM <input type="text"/>	5VN <input type="text"/>	5WM <input type="text"/>	5WN <input type="text"/>	5ZM <input type="text"/>	5ZZ <input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents articles 182A bis et 182B du code général des impôts.....	5XS <input type="text"/>	5XX <input type="text"/>	5YS <input type="text"/>	5YX <input type="text"/>	5ZS <input type="text"/>	5ZX <input type="text"/>
Déficits.....	5JJ <input type="text"/>	5SP <input type="text"/>	5RG <input type="text"/>	5NU <input type="text"/>	5SG <input type="text"/>	5OU <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme.....	5SO <input type="text"/>		5NT <input type="text"/>		5OT <input type="text"/>	
Inventeurs, auteurs de logiciels produits soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux.....	5TC <input type="text"/>		5UC <input type="text"/>		5VC <input type="text"/>	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %.....	5SV <input type="text"/>		5SW <input type="text"/>		5SX <input type="text"/>	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déficits des années antérieures non encore déduits.....	5HT <input type="text"/>	5IT <input type="text"/>	5JT <input type="text"/>	5KT <input type="text"/>	5LT <input type="text"/>	5MT <input type="text"/>

**EN VUE DE L'ANNULATION DE VOTRE IMPÔT SUR LES REVENUS 2018 complétez impérativement la rubrique page 7**

**POUR ÉVITER EN 2019 UN DOUBLE PRÉLÈVEMENT SUR VOS REVENUS NON COMMERCIAUX**

À compléter impérativement sauf si, au titre de l'année 2018, vous déclarez uniquement un déficit ou un revenu exonéré ou une plus-value ou moins-value ou un revenu de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français ou un revenu de non-résident soumis à la retenue à la source prévue par les articles 182 A bis ou 182 B du CGI.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
<b>Vousre activité a été créée avant 2018</b>			
- Si votre bénéfice de l'année 2018 est inférieur à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017.....	BNA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	BNB <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	BNC <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.			
- Si votre bénéfice de l'année 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous : <b>Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies</b>			
bénéfice de 2015.....	5QS <input type="text"/> 0	5QU <input type="text"/>	5NV <input type="text"/>
bénéfice de 2016.....	5QR <input type="text"/> 0	5QV <input type="text"/>	5OV <input type="text"/>
bénéfice de 2017.....	5QT <input type="text"/> 0	5QW <input type="text"/>	5PV <input type="text"/>
<b>Vousre activité a été créée en 2018</b> .....	5KG <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5LG <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5MG <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur), vous aviez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu au titre de 2017, vous avez dénoncé votre option au titre de 2018 et vous avez à nouveau exercé cette option au titre de 2019 : .....			
	5AE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5BE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5CE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

**Comment remplir les cases ci-dessus ?**

Remplissez les lignes « bénéfices 2015, 2016 et 2017 » à partir de votre avis d'impôt sur le revenu :  
- régime déclaratif spécial ou micro BNC, ligne « BNC pro., régime spécial, nets » ou « BNC non pro., régime spécial, nets » ;  
- régime de la déclaration contrôlée (bénéfice réel), ligne « BNC pro. hors quotient imposables » ou « BNC non pro. hors quotient imposables ».

Si vous avez déclaré un déficit au titre des années 2015, 2016 ou 2017, inscrivez 0.

**Attention cas particuliers**

Reportez-vous à la notice page 8 dans l'une des situations suivantes (qui concernent très peu de contribuables) :  
- l'un de vos bénéfices comprend des revenus exceptionnels : une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme ;  
- vous déclarez des revenus exonérés ou un abattement Jeunes créateurs ;

- l'un de vos exercices ne correspond pas à une année entière ;  
- un membre du foyer déclare au titre de la même année à la fois un bénéfice et un déficit ;  
- vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure.

**REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX**

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...) ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du code général des impôts). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux.

Les revenus des locations meublées non professionnelles (à l'exception des revenus soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux) et les plus-values à long terme, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets.....	5HY <input type="text"/>	5IY <input type="text"/>	5JY <input type="text"/>
Régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire. Micro BIC: 71 % pour les ventes et assimilées; 50 % pour les prestations de services. Micro BNC: 34 %. Micro BA: 87 %.			
Plus-values à long terme exonérées départ à la retraite ...	5HG <input type="text"/>	5IG <input type="text"/>	

**POUR ÉVITER EN 2019 UNE DOUBLE IMPOSITION AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX****Vousre activité a été créée avant 2018**

- Si votre bénéfice de l'année 2018 est inférieur à l'un de vos bénéfices des années 2015, 2016, 2017.....

PSA  PSB  PSC  

Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous.

- Si votre bénéfice de l'année 2018 est supérieur à chacun de vos bénéfices des années 2015, 2016 et 2017, remplissez les cases ci-dessous :  
**Si vous déclarez vos revenus en ligne, ces cases sont déjà remplies**

bénéfice de 2015..... 5TX 5TY 5TZ bénéfice de 2016..... 5TQ 5TV 5XG bénéfice de 2017..... 5UQ 5ZV 5YG 

**Vousre activité a été créée en 2018**..... 5EW

5FW  5GW  **Comment remplir les cases ci-dessus ?**

Pour remplir cette rubrique, indiquez le montant déclaré cases 5HY, 5IY, 5JY de vos déclarations n°2042C PRO de chacune des années concernées.

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé.....	7FF	<input type="text" value="646"/>	nombre d'exploitations .....	7FG	<input type="text" value="1"/>
Réduction d'impôt mécénat .....				7US	<input type="text"/>
Acquisition de biens culturels .....				7UO	<input type="text"/>
Adhésion à un groupement de prévention agréé.....				8TE	<input type="text"/>
Crédit d'impôt compétitivité et emploi : <i>montant non encore cédé</i> entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TL	<input type="text"/>	autres entreprises .....	8UW	<input type="text"/>
Crédit d'impôt recherche : entreprises bénéficiant de la restitution immédiate .....	8TB	<input type="text"/>	autres entreprises .....	8TC	<input type="text"/>
Investissement en Corse : entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TS	<input type="text"/>	autres entreprises .....	8TG	<input type="text"/>
report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures.....	8TO	<input type="text"/>	reprise de crédit d'impôt .....	8TP	<input type="text"/>
Autres crédits d'impôt :					
apprentissage .....	8TZ	<input type="text"/>	famille.....	8UZ	<input type="text"/>
agriculture biologique .....	8WA	<input type="text"/>	prêts sans intérêt .....	8WC	<input type="text"/>
formation des chefs d'entreprise .....	8WD	<input type="text"/>	métiers d'art.....	8WR	<input type="text"/>
remplacement pour congé des agriculteurs .....	8WT	<input type="text"/>	maître-restaurateur .....	8WU	<input type="text"/>
Micro-entrepreneur ( <i>auto-entrepreneur</i> ) : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé .....				8UY	<input type="text"/>

ANNÉE  
BLANCHE

# NOTICE

## POUR ÉVITER UNE DOUBLE IMPOSITION EN 2019

Cas particuliers pour vous aider à remplir les rubriques des pages précédentes.

### Votre bénéfice comprend des revenus exceptionnels

Si votre bénéfice imposable selon le régime réel comprend une plus-value à court terme, une subvention d'équipement, une indemnité d'assurance pour perte d'élément d'actif ou une moins-value à court terme, reprenez le montant de votre bénéfice sans tenir compte de ces éléments, c'est-à-dire en déduisant du bénéfice imposable la plus-value, indemnité ou subvention et en ajoutant la moins-value.

### Vous déclarez des revenus exonérés

Si vous déclarez un revenu exonéré (abattement prévu par les articles 44 sexies et suivants du CGI), un abattement Jeunes agriculteurs ou un abattement Jeunes créateurs, reprenez le montant total de votre bénéfice **avant** application de l'exonération ou de l'abattement.

### L'exercice ne correspond pas à une année entière

Si votre bénéfice des années 2015, 2016 ou 2017 correspond à une période de moins de 12 mois, ajustez-le prorata temporis pour le ramener à une année entière.

En revanche, si votre bénéfice de l'année 2018 correspond à une période de moins de 12 mois, il ne doit pas être ajusté.

### Un membre du foyer déclare à la fois un bénéfice et un déficit

Si au titre de l'une des années un membre du foyer déclare dans la même catégorie de revenu (BA, BIC, BNC) à la fois un bénéfice imposable au régime micro et un déficit au régime réel, le déficit doit être déduit du bénéfice imposable au régime micro pour obtenir le revenu de l'année.

### Vous avez un déficit reportable provenant d'une année antérieure

Si au titre de l'une des années vous avez déclaré un déficit reportable provenant d'une année antérieure, déduisez ce déficit du bénéfice imposable de la même catégorie. Si plusieurs membres du foyer ont déclaré un revenu de la même catégorie, répartissez l'imputation de ce déficit au prorata de chaque revenu.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIFS  
À LA DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS 2018  
PROFESSIONS NON SALARIÉES

**REVENUS ET PLUS VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES - INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Nom et prénom de l'exploitant		
Adresse d'exploitation	0009 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNA 34410 SERIGNAN	
Régime / Nature		
Régime micro : numéro SIRET	48481487600021	

Nom et prénom de l'exploitant		
Adresse d'exploitation		
Régime / Nature		
Régime micro : numéro SIRET		

Nom et prénom de l'exploitant		
Adresse d'exploitation		
Régime / Nature		
Régime micro : numéro SIRET		

Nom et prénom de l'exploitant		
Adresse d'exploitation		
Régime / Nature		
Régime micro : numéro SIRET		

Nom et prénom de l'exploitant		
Adresse d'exploitation		
Régime / Nature		
Régime micro : numéro SIRET		